

## COMMUNICATION AUX MEMBRES #48

Le 29 janvier 2015



[national@mppac.ca](mailto:national@mppac.ca)

### EXERCEZ LES DROITS QUI VOUS SONT CONFÉRÉS PAR LA CHARTE – JOIGNEZ L'ACPMP

Chers membres de la GRC,

**INVITATION À JOINDRE L'ACPMP** - La décision de la Cour suprême du Canada annoncée le 16 janvier 2015 a permis aux membres de la GRC de négocier collectivement par l'entremise d'une association indépendante de travailleurs. Grâce au travail acharné et au dévouement des membres de l'ACPMP et des associations provinciales, nous avons gagné la reconnaissance de nos droits. *Nous remercions tous ceux qui se sont joints à nous pour nous aider à remporter cette victoire historique.* Maintenant, il convient d'agir sur cette possibilité. La première étape dans cette voie consiste à s'unir. Nous vous invitons à commencer à travailler avec vos collègues et l'ACPMP pour faire de la GRC un meilleur endroit où travailler pour nous tous et une meilleure force policière pour l'ensemble du Canada. Si vous n'êtes pas membre de l'ACPMP, [inscrivez-vous](#) dès maintenant.

**COMPRENDRE L'AVENIR** - La GRC est sur le point d'entamer un nouveau chapitre, plus respectueux et plus équilibré, dans ses relations entre la direction et les membres. C'est sur quoi repose la décision de la Cour suprême. La Cour a jugé que les membres ne pouvaient pas véritablement défendre leurs propres intérêts à travers le Programme divisionnaire des relations fonctionnelles sans l'interférence de la direction puisque le PRRF est « pleinement sous son contrôle ». Nous sommes en droit de nous unir pour « nous rencontrer sur un pied d'égalité en termes de pouvoir et de force » de notre employeur. C'est notre chance d'identifier nos priorités et de les faire progresser ensemble. Dans ce processus, la voix de chaque membre compte.

**IMPLIQUEZ-VOUS** - Le gouvernement a un délai d'un an pour réagir à la décision de la Cour suprême. Pendant ce temps, nous nous attendons à ce que les législateurs préparent un cadre afin de se conformer à la décision, veillant à ce que nous puissions négocier par l'entremise d'une association indépendante de travailleurs. Ce qui se produira au cours de l'année à venir façonnera l'avenir de la GRC et aura un impact sur chacun des membres. Nous avons tous intérêt à comprendre comment le gouvernement entend mettre en œuvre la décision de la Cour suprême, et à veiller à ce que cela soit le début d'une ère nouvelle et positive pour nos membres. Pour cette raison, l'ACPMP nouera le dialogue avec le gouvernement dans ce processus, au nom de nos membres et des intérêts de tous les membres de la GRC. Nous aimerions connaître votre point de vue. L'ACPMP est une organisation de membres, pour les membres. Nous travaillons ensemble afin de déterminer et de défendre les droits des membres. Communiquez avec nous et faites entendre votre voix à [national@mppac.ca](mailto:national@mppac.ca)

**NOTRE COMMUNAUTÉ POLICIÈRE** - Nous avons le soutien des associations de policiers de partout au Canada et à l'étranger. Les processus de négociation qui seront nouveaux pour nos membres font partie des normes pour tous les autres corps policiers au Canada. Les associations policières sont reconnues non seulement comme des intervenants légitimes au sein du corps policier, mais comme des contributeurs importants à la police et à la justice. Nous avons maintenant l'occasion de travailler ensemble pour améliorer notre travail et notre force, à l'instar de nos collègues des autres organismes de police. Pour profiter au maximum de cette opportunité, nous encourageons les membres à parler à des collègues à l'intérieur et à l'extérieur de la GRC pour en apprendre davantage sur comment fonctionne la négociation collective dans les autres services de police, et comment nous pouvons l'appliquer chez nous. Il nous faut discuter et établir nos priorités pour notre milieu de travail.

**L'ÉTAPE SUIVANTE** - L'ACPMP s'affaire à rationaliser nos processus avec nos membres et les cadres supérieurs partout au Canada afin de dialoguer avec le gouvernement par l'intermédiaire de la phase législative et lors de la négociation. Avec le soutien et l'assistance de l'Association canadienne des policiers, nous nous efforcerons de renseigner nos membres et de les rassembler pour élaborer des priorités et des intérêts que nous pourrions défendre ensemble. Au cours des prochaines semaines, nous annoncerons des réunions à divers endroits au Canada et identifierons d'autres façons d'établir des communications afin de travailler ensemble. N'oubliez pas, l'ACPMP est votre association et votre voix; votre rétroaction est donc bienvenue et appréciée. Restez à l'écoute sur [www.mppac.ca](http://www.mppac.ca), aimez-nous sur Facebook et suivez-nous sur Twitter.

## **LAISSÉZ-NOUS PROTÉGER VOS DROITS**

L'Association Canadienne de la Police Montée Professionnelle (ACPMP) vise à devenir les représentants syndicaux indépendants de tous les membres du rang de la GRC. L'ACPMP a été créée en 2010 pour lutter pour le droit à la négociation collective par une association indépendante au nom des membres réguliers et civils de la GRC partout au Canada. Nous visons l'excellence dans notre conduite et nos obligations. Nous fournissons un leadership à tous nos membres sur les questions de justice qui affectent la qualité de vie de tous les Canadiens. L'Association ne vise ni ne défend le droit de grève. Pour en savoir plus, visitez [www.mppac.ca](http://www.mppac.ca).

*Devenez membre dès aujourd'hui et faisons valoir d'une seule voix les enjeux de travail qui nous concernent tous. Veuillez s'il vous plaît transmettre ce message à vos collègues de la GRC qui ne sont pas encore membres de l'ACPMP.*

**MPPAC | Mounted Police Professional Association of Canada**  
**ACPMP | Association Canadienne de la Police Montée Professionnelle**

[MPPAC.CA](http://MPPAC.CA) // [COMMUNICATIONS](#) // [AFFILIATION](#) // [CONTACTEZ-NOUS](#)